

Applications ferroviaires – Matériel roulant – Mesures de protection vis-à-vis des dangers d'origine électrique

E : Railway applications – Rolling stock – Protective provisions relating to electrical hazards

D : Bahnanwendungen – Fahrzeuge – Schutzmaßnahmen in Bezug auf elektrische Gefahren

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Remplace la norme homologuée NF EN 50153, de décembre 2002 qui reste en vigueur jusqu'en mars 2017.

Correspondance La Norme européenne EN 50153:2014 a le statut d'une Norme française.

Résumé

Le présent document définit les exigences qui doivent être appliquées, dans la conception et la fabrication des installations et équipements électriques à utiliser sur le matériel roulant, pour la protection des personnes contre les chocs électriques.

Le présent document entre dans le champ d'application de la Directive Système Ferroviaire 2008/57/CE du 17 juin 2008, relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté, modifiée par la Directive 2009/131/CE du 16 octobre 2009 et la Directive 2011/18/UE du 1^{er} mars 2011.

Descripteurs

Matériel de chemin de fer, matériel roulant de chemin de fer, installation électrique, matériel électrique, règle de sécurité, prévention des accidents, mesure de protection, protection contre chocs électriques, protection contre les contacts électriques, tension nominale, classification, accès, zone dangereuse isolation électrique, mise à la terre électrique.

Modifications

Par rapport au document remplacé, révision de la norme incluant des modifications techniques majeures.

Corrections

La norme

La norme est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties. Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme.

La norme est un document élaboré par consensus au sein d'un organisme de normalisation par sollicitation des représentants de toutes les parties intéressées. Son adoption est précédée d'une enquête publique.

La norme fait l'objet d'un examen régulier pour évaluer sa pertinence dans le temps.

Toute norme est réputée en vigueur à partir de la date présente sur la première page.

Pour comprendre les normes

L'attention du lecteur est attirée sur les points suivants :

Seules les formes verbales **doit et doivent** sont utilisées pour exprimer une ou des exigences qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Ces exigences peuvent se trouver dans le corps de la norme ou en annexe qualifiée de "normative". Pour les méthodes d'essai, l'utilisation de l'infinitif correspond à une exigence.

Les expressions telles que, **il convient et il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une possibilité préférée mais non exigée pour se conformer au présent document. Les formes verbales **peut et peuvent** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires, ou une autorisation.

En outre, le présent document peut fournir des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter. Ces éléments sont présentés sous forme de **notes ou d'annexes informatives**.

Commission de normalisation

Une commission de normalisation réunit, dans un domaine d'activité donné, les expertises nécessaires à l'élaboration des normes françaises et des positions françaises sur les projets de norme européenne ou internationale. Elle peut également préparer des normes expérimentales et des fascicules de documentation.

Si vous souhaitez commenter ce texte, faire des propositions d'évolution ou participer à sa révision, adressez-vous à norminfo@afnor.org.

La composition de la commission de normalisation qui a élaboré le présent document est donnée ci-après. Lorsqu'un expert représente un organisme différent de son organisme d'appartenance, cette information apparaît sous la forme : organisme d'appartenance (organisme représenté).

**Applications électriques ferroviaires –
Matériel électromécaniques embarqués**

AFNOR/UC 9XB

Liste des organismes représentés dans la commission de normalisation

Secrétariat : AFNOR

BNF

DSG-CANUSA

FIF

GIMELEC

FSTTAR

MERSEN

mitsubishi electric

RATP

SNCF
